# Questions orales

# L'AGRICULTURE

L'IMPORTATION DE BÉTAIL DE BOUCHERIE AMÉRICAIN À DES PRIX INFÉRIEURS AU PRIX DE REVIENT DES ENGRAISSEURS CANADIENS—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Vu l'absence du ministre de l'Agriculture et l'importance du sujet, j'aimerais la poser au ministre des Finances. Comme le prix courant du bœuf importé au Canada est actuellement inférieur au prix de revient dans les prés d'embouche canadiens, dont plusieurs ferment actuellement ou envisagent de le faire, le ministre nous dirait-il si le gouvernement songe à prendre des mesures pour remédier à la situation de ces producteurs et en quoi consisteraient-elles?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Il va de soi, monsieur l'Orateur, que nous suivons la situation de près comme nous l'avons fait depuis que l'abolition des restrictions aux États-Unis a rendu le marché instable. Nous étudions constamment cette question.

### L'INDUSTRIE

LA RADIO ENGINEERING PRODUCTS COMPANY LIMITED—LE PROJET DE VENTE ET LE RECOUVREMENT DE LA DETTE CONTRACTÉE ENVERS LA COURONNE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet de la Radio Engineering Products Company Limited du Nouveau-Brunswick, que le gouvernement a jugé à propos de prendre en charge comme mesure de protection à l'égard de prêts et d'une dette de 4.5 millions de dollars. J'aimerais savoir si cette compagnie a été vendue; dans le cas contraire, prend-on des dispositions pour la vendre et à quels moyens recourt-on pour percevoir les 4.5 millions de dollars dus à la Couronne?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le gouvernement est devenu actionnaire majoritaire de la Radio Engineering Products Company Limited pour assurer un nombre appréciable de compétences technologiques au Canada ainsi que des emplois stables dans le Nord du Nouveau-Brunswick, et pour améliorer et stabiliser la situation financière de la Compagnie, afin qu'elle puisse être revendue comme entreprise commerciale stable. La Compagnie a connu dernièrement des difficultés, dues surtout au niveau des affaires. On a réussi dernièrement à diversifier l'activité de la Compagnie et fait des progrès appréciables dans la négociation de contrats de production. J'espère que cela se poursuivra.

• (1200)

M. Hales: Le ministre n'a pas répondu à ma question qui était de savoir quelles mesures ont été prises pour recouvrer cette dette de 4.5 millions de dollars.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai indiqué, cette entreprise a des ressources restreintes. On a fait un effort pour la soutenir et la mettre en position vraiment concurrentielle.

[M. Macdonald (Rosedale).]

# LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE REFUS DE DÉPLOYER LE PAVILLON UKRAINIEN À L'HÔTEL DE VILLE D'OTTAWA—LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE

M. Joe Hueglin (Niagara Falls): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le 22 janvier, contrairement à l'habitude des dernières années, le pavillon de l'Ukraine Libre ne flottait pas à l'hôtel de ville d'Ottawa. Étant donné que l'on a abandonné cette coutume sur l'initiative et les conseils de son ministère, faut-il en déduire que ce malheureux précédent s'appliquera également au pavillon de tous les peuples dont le pays d'origine fait maintenant partie de l'Union soviétique, c'est-à-dire les Lettons, les Estoniens et les Lituaniens en plus des Ukrainiens?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, comme le député doit le savoir, il n'existe au Canada aucune loi concernant le déploiement des pavillons. Lorsque l'on demande conseil au ministère des Affaires extérieures, comme cela se produit parfois, il ne peut bien entendu pas approuver que l'on fasse flotter d'autres pavillons que ceux des gouvernements reconnus par le Canada. C'est le seul conseil que nous puissions donner. Mais ce n'est qu'un conseil. Les gens peuvent faire ce qu'ils veulent étant donné qu'il n'y a aucune loi dans ce domaine. Il faut bien entendu établir une distinction entre les pays. Par exemple, le Canada ne reconnaît pas l'intégration des pays Baltes à l'Union soviétique, ce qui est assez différent de la position de certains des autres pays dont parle le député.

M. l'Orateur: Je vais donner la parole au député de Niagara Falls pour une question supplémentaire, puis nous passerons à l'ordre du jour.

M. Hueglin: Il est donc certain que c'est le maire qui s'est adressé au ministère et non pas l'inverse?

M. Sharp: Oui, c'est ce que je crois. Nous ne surveillons pas ce qui se passe autour de nous pour dire qu'un pavillon donné ne devrait pas flotter. Si l'on nous demande un conseil, bien entendu, nous devons le donner en fonction de nos rapports avec les autres pays. J'espère également lorsque les municipalités prendront des décisions à ce sujet qu'elles respecteront les courtoisies internationales habituelles.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour. Le député de Scarborough-Ouest invoque le Règlement.

#### LE BILINGUISME

L'ARTICLE DU «GLOBE AND MAIL» AU SUJET DES DÉPENSES— DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. John Harney (Scarbourough-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement ou je soulève la question de privilège, ce que Votre Honneur pourrait considérer comme irrecevable du point de vue de la procédure, mais qui revêt néanmoins un caractère très important pour la Chambre et le pays. Le Globe and Mail de ce matin renferme en première page un article où il est dit, dans le corps et le titre, que le Parlement du Canada est sur le point de consacrer au bilinguisme 8.56 p. 100 du budget.